

Fiche thématique

C'est la
VIE
That's life!

Mariages d'enfants

ATELIER À L'INTENTION DES PARENTS*

* Le terme « parents » désigne ici tous les adultes jouant un rôle dans l'éducation des enfants/adolescent·e·s (pères, mères, oncles, tantes, frères, belles-mères, etc.)



Informations clés

DÉFINITIONS : MARIAGE D'ENFANTS ET MARIAGE FORCÉ

- ▶ Selon la définition de la Convention relative aux droits de l'enfant, « tout être humain âgé de moins de 18 ans » est un enfant.
- ▶ Par définition, **le mariage d'enfants** comprend donc toute union légale ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans.
- ▶ Le **terme de « mariage forcé »** fait référence aux unions contractées sans le consentement libre et entier d'au moins l'un des deux conjoints. Étant donné que, dans la plupart des pays, un enfant n'est pas considéré comme étant capable de donner un consentement légal, tout mariage d'enfant peut être considéré comme un mariage forcé. Il arrive néanmoins que deux adolescent·e·s âgé·e·s de moins de 18 ans se marient volontairement.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre présente l'un des taux de mariages d'enfants les plus élevés au monde, avec 2 filles sur 5 mariées avant l'âge de 18 ans. Le Niger, le Tchad, le Mali et la Guinée font partie des pays où la prévalence des mariages d'enfants est la plus élevée au monde.

MARIAGES D'ENFANTS : UNE PRIVATION DES DROITS FONDAMENTAUX

- ▶ **Le mariage d'enfants constitue une violation des droits humains et une violence liée au genre.**
- ▶ De nombreux accords internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes et des enfants¹ interdisent et condamnent les mariages d'enfants.
- ▶ Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme (Art. 16), « le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ».
- ▶ Mais dans la pratique, de nombreux pays autorisent encore le mariage des filles avant l'âge de 18 ans. Et même lorsque l'âge légal est fixé à 18 ans, les filles sont souvent autorisées à se marier plus jeunes pourvu que le parent/tuteur·rice donne son consentement.

¹ Notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), toutes deux ratifiées par tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La législation **guinéenne** (code de l'enfant de 2011) fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons, avec ou sans le consentement des parents.

Au **Mali**, l'âge légal du mariage est de 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. Dans certains cas, le mariage des filles peut être autorisé à partir de 15 ans.

Au **Tchad**, l'âge minimum pour le mariage est de 18 ans pour les filles et les garçons (depuis 2015). La loi punit également de 5 à 10 ans de prison, et d'une amende de 500 000 à 5 millions FCFA, toute personne qui constraint un·e mineur·e au mariage. Au **Niger**, les filles peuvent se marier à partir de 15 ans, et les garçons à partir de 18 ans (Article 144 du code civil).

Au **Bénin**, l'âge légal du mariage, tant pour les filles que pour les garçons, est fixé à 18 ans (Article 123 du Code des Personnes et de la Famille). Mais le mariage de mineur·e·s est autorisé avec le consentement de la personne qui exerce l'autorité parentale.

Au **Sénégal**, l'article 111 du Code de la famille permet le mariage à l'âge de 16 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. Au **Togo** et en **Côte d'Ivoire**, l'âge minimum du mariage est de 18 ans pour les filles et de respectivement 20 et 21 ans pour les garçons. Dans ces deux pays, les filles et les garçons peuvent se marier avant l'âge légal avec le consentement des parents.

CONSÉQUENCES DES MARIAGES D'ENFANTS SUR LA VIE ET LA SANTÉ DES FILLES

- ▶ Le mariage à un âge précoce oblige les enfants à devenir des adultes avant d'être prêt·e·s et les filles doivent assumer des responsabilités de femmes et de mères.
- ▶ **Le mariage d'enfants menace la vie, le bien-être et la santé physique, mentale et sociale des filles.**
- ▶ Cette pratique expose davantage les filles au risque de grossesse, à la violence domestique, aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, et diminue aussi leur accès à l'éducation et à l'emploi².

Les grossesses chez les adolescentes

- ▶ Les mariages d'enfants représentent l'une des principales causes de grossesses chez les adolescentes. À l'échelle globale, 90% des grossesses d'adolescentes surviennent au sein d'un mariage³.
- ▶ En effet, une fois mariées, les filles subissent souvent des pressions pour concevoir un enfant rapidement.
- ▶ Lorsque la différence d'âge est importante, les inégalités dans la relation sont défavorables à l'adolescente, qui a davantage de difficultés à négocier des pratiques sexuelles sûres et l'emploi de moyens de contraception pour éviter une grossesse et se protéger des infections sexuellement transmissibles (IST).
- ▶ Les filles épouses utilisent peu de contraceptifs et ont des grossesses plus fréquentes.
- ▶ Or les grossesses chez les adolescentes peuvent avoir des conséquences dramatiques :

² UNICEF. Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre, 2015, p. 11

³ UNFPA. La maternité dans l'enfance: Relever le défi de la grossesse chez les adolescentes, État de la population mondiale, 2013, p.24 et p. 47

Les grossesses chez les adolescentes : toute grossesse qui intervient avant l'âge de 18 ans est considérée comme précoce. Elle survient à un moment où le corps de la jeune fille n'est pas assez mature pour supporter une grossesse. Il s'agit alors d'une grossesse qui présente des risques pour la santé de la fille et de l'enfant.

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont la principale cause de décès chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans. L'impact sur les adolescentes comprend : le risque de mortalité maternelle, de maladie ou d'invalidité, y compris la fistule obstétricale ; les complications résultant d'un avortement clandestin ; les infections sexuellement transmissibles (notamment le VIH) ; et les risques pour la santé du nourrisson*.

Les adolescentes qui sont enceintes sont davantage susceptibles de donner naissance à des bébés prématurés ou d'un faible poids à la naissance. Les taux de mortalité néonatale sont plus élevés chez les bébés dont les mères sont des adolescentes.

Il faut aussi compter avec les effets psychosociaux des grossesses précoces : une fille peut souffrir de stress ou de dépression. Nombreuses sont les adolescentes qui sont obligées d'abandonner leur scolarité lorsqu'elles tombent enceintes. Cela a des conséquences à long terme sur leur vie en tant qu'individu, mais aussi sur leur famille et leur communauté.

* UNESCO, « Grossesses précoces non désirées, recommandations à l'usage du secteur de l'éducation », 2017.

→ **L'apparition des premières règles et la possibilité de tomber enceinte ne signifie pas que les jeunes filles peuvent commencer à avoir des rapports sexuels, ni qu'elles ont atteint leur plein développement physique et sont prêtes à se marier et avoir un enfant.**

Les violences domestiques

► Comparées aux femmes plus âgées, les épouses enfants ont davantage de risques de subir des violences, notamment de la part de leur conjoint, de leur belle-famille, voire de leur propre famille (violences sexuelles, physiques, psychologiques et émotionnelles).

L'interruption de la scolarité et la restriction des perspectives d'avenir

► Les adolescentes mariées sont souvent obligées d'abandonner leur scolarité afin de se consacrer aux tâches domestiques, et sont donc privées de leur droit à l'éducation.

► Ainsi, les mariages d'enfants diminuent les perspectives d'emploi des filles et augmentent leur vulnérabilité à la pauvreté, à l'exclusion et à la dépendance.

► **En limitant le niveau d'éducation des filles, le mariage d'enfants réduit également les perspectives d'éducation pour leurs enfants et favorise la transmission intergénérationnelle de la pauvreté⁴.**

⁴ Walker, 2012, cité dans: UNICEF. Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en AOC, 2015, p.11

CAUSES DES MARIAGES D'ENFANTS

Les grossesses adolescentes

- ▶ Les grossesses adolescentes sont aussi à l'origine de mariages d'enfants. Il arrive que les filles soient contraintes d'épouser le père de leur bébé, même si elles ont été violées, pour préserver l'honneur de la famille.

Les inégalités de genre

- ▶ Bien que les mariages d'enfants concernent aussi les garçons, ils sont beaucoup moins fréquents que pour les filles.
- ▶ Les mariages d'enfants sont souvent perçus comme un moyen de contrôler la sexualité féminine : les familles peuvent craindre que leur fille les déshonore en ayant un enfant hors mariage. Le mariage d'enfants est alors considéré comme une protection contre l'activité sexuelle pré-maritale⁵.
- ▶ Les familles peuvent aussi considérer le mariage de leur enfant comme une alternative à l'éducation qui est parfois soupçonnée de rendre les filles improches à leurs fonctions d'épouse et de mère⁶.
- ▶ Les filles sont souvent considérées comme un poids pour leur famille. Elles ne sont pas perçues comme ayant la même valeur que les garçons et leur famille préfère investir dans l'éducation de leurs frères⁷.

L'accès limité des filles à l'éducation

- ▶ Les filles n'ayant pas d'instruction ont moins de choix et sont plus susceptibles de se marier que les filles ayant un niveau d'éducation secondaire et supérieur.

Rôle de l'éducation dans la diminution des mariages d'enfants

- ▶ L'amélioration de l'éducation des filles est l'un des facteurs principaux permettant de reculer l'âge du mariage et donc de diminuer le nombre de mariages d'enfants.
- ▶ L'éducation secondaire offre de meilleures perspectives d'emploi rémunéré, l'achèvement des études à ce niveau rapportant davantage aux filles qu'aux garçons dans le monde du travailⁱ.
- ▶ L'éducation peut changer la vision ancrée dans les sociétés traditionnelles (où mariage et maternité précoces confèrent aux femmes leur statut social) en montrant aux filles qu'il est possible d'obtenir une position sociale élevée par d'autres moyensⁱⁱ.
- ▶ **Il est indispensable de considérer que l'éducation des filles est aussi valable que celle des garçons**
→ Dès lors l'option du mariage d'enfants sera moins envisagée.

i, ii UNICEF. Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre, 2015, p. 27.

5 UNFPA. « La mère-enfant. Face aux défis de la grossesse chez l'adolescente ». Etat de la population mondiale 2013, p.48

6 UNFPA. « La mère-enfant. Face aux défis de la grossesse chez l'adolescente ». Etat de la population mondiale 2013, p.48

7 Save the Children UK, Rights of Passage, 2003

La pauvreté

- ▶ La pauvreté est l'un des principaux facteurs des mariages d'enfants, et les difficultés économiques conduisent les parents à marier leurs filles plus tôt⁸.
- ▶ Les motifs économiques poussant une famille à marier sa fille sont notamment : la volonté d'éviter des frais d'éducation, de soulager le poids financier que représente l'enfant, d'éponger des dettes et de compléter les revenus du ménage⁹.
- ▶ Les familles peuvent vouloir assurer l'avenir de leur fille dans un contexte où il y a peu de possibilités pour les filles de devenir économiquement productives.
- ➔ **Le plus souvent, les mariages d'enfants se produisent parce que les filles et leurs familles n'ont pas d'autres alternatives. Quand les filles ont le choix, elles se marient plus tard.**

Pourtant, mettre fin aux mariages précoces est bénéfique sur le plan économique

- ▶ Les mariages d'enfants enferment les filles et leurs familles dans le cercle vicieux de la pauvreté.
- ▶ Mettre fin à cette pratique permettrait d'augmenter le revenu des femmes sur le marché du travail, et le bien-être des ménages.
- ▶ Les investissements sur les filles, dans le renforcement de leur capital humain et de leur autonomie, peuvent produire d'énormes gains économiques et sociaux pour les individus, les familles et les communautés »*.

* UNFPA. « La mère-enfant. Face aux défis de la grossesse chez l'adolescente ». Etat de la population mondiale 2013, p.97

Les normes socioculturelles

- ▶ Dans de nombreux contextes, le mariage d'enfants est une norme sociale, une pratique collective favorisée par la pression de la communauté¹⁰.
- ▶ Les fiançailles d'enfants sont parfois utilisées pour former ou renforcer des alliances, régler des différends ou sceller des accords au sujet de terres ou autres propriétés.
- ▶ Le processus décisionnel consistant à donner les filles en mariage implique souvent plusieurs membres de la communauté.

Si certaines personnes justifient les mariages d'enfants par des **arguments religieux**, cette pratique n'est approuvée par aucune religion. Les exemples de chef·fe·s culture·le·s et religieux·ses condamnant fermement le mariage d'enfants sont nombreux.

Rôle des parents

- ▶ La prévalence des mariages d'enfants dépend de plusieurs facteurs, **mais c'est au niveau de la famille que se prend la décision d'obliger un enfant à se marier**¹¹.
- ▶ **Les parents jouent un rôle central et déterminant pour l'avenir de leurs filles adolescentes.** En tant que modèles, ils peuvent perpétuer l'inégalité des sexes ou inculquer à leurs enfants la conviction que filles et garçons doivent jouir des mêmes droits et se voir offrir les mêmes chances dans la vie.

8 Shapiro et Gebreselassie, 2014: cité dans UNICEF, 2015, p.26

9 CFR, 2013 et CIRF, 2011:cités dans UNICEF, 2015, p.23

10 Bicchieri, Jiang, et Lindemans cités par UNICEF, 2015

11 UNFPA. La mère-enfant. Face aux défis de la grossesse chez l'adolescente. Etat de la population mondiale 2013, p.47

✓ Objectifs éducatifs

AXE 1 : MOBILISER LES SAVOIRS ET EXPLORER LES REPRÉSENTATIONS À PARTIR DES EXTRAITS VIDÉO

- ▶ Les participant·e·s auront mobilisé leurs connaissances et exprimé leurs représentations et ressentis relatifs aux mariages d'enfants.
- ▶ Les participant·e·s se seront interrogé·e·s et auront échangé sur les raisons encourageant les parents et les communautés à marier les filles à un âge précoce.
- ▶ Les participant·e·s seront capables d'expliquer les conséquences néfastes des mariages d'enfants sur la vie et la santé des filles, et notamment les répercussions des grossesses adolescentes.
- ▶ Les participant·e·s seront capables d'expliquer l'intérêt de favoriser l'éducation des filles (autant que celle des garçons) et de retarder l'âge du mariage afin de lutter contre la pauvreté.
- ▶ Les participant·e·s se seront interrogé·e·s sur le rôle des parents (« tuteur·rice·s »), et notamment des hommes, pour promouvoir les droits des filles et les protéger contre les mariages d'enfants et leurs conséquences.



AXE 2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LA SÉRIE C'EST LA VIE ! ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S

- ▶ Les participant·e·s auront fait le lien entre les problématiques des personnages (extraits vidéo) et les situations réelles rencontrées dans leur vie quotidienne.
- ▶ Les participant·e·s auront partagé leurs expériences et échangé avec d'autres parents/« tuteur·rice·s » sur les mariages d'enfants dans leur communauté.
- ▶ Les participant·e·s auront identifié leurs propres résistances et stratégies en lien avec l'accès des filles à l'éducation supérieure, leur droit de choisir un époux et le recul de l'âge du mariage.
- ▶ Les participant·e·s auront identifié, dans leur environnement, les personnes ressources et les lieux où les adolescentes mariées peuvent accéder à des services de santé sexuelle et reproductive.

AXE 3 : PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES ET IDENTIFIER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur capacité à protéger leurs filles des mariages d'enfants et de leurs conséquences.
- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur capacité à respecter et soutenir les adolescent·e·s/jeunes, et notamment les filles, dans leurs choix en termes d'éducation, de mariage et de perspectives d'avenir.
- ▶ Les participant·e·s auront identifié des stratégies alternatives aux mariages d'enfants pour prévenir les comportements sexuels à risques des adolescent·e·s et offrir de meilleures perspectives économiques aux familles.
- ▶ Les participant·e·s seront capables de protéger et d'accompagner les filles déjà mariées (prévention et suivi des grossesses adolescentes, reprise des études...).
- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur motivation et leur sentiment d'efficacité personnelle pour aborder la question des mariages d'enfants, de la sexualité et de l'éducation des filles avec leurs enfants, leurs proches et la communauté.
- ▶ Les participant·e·s seront capables d'informer/sensibiliser les autres membres de la communauté aux conséquences des mariages d'enfants.
- ▶ Les participant·e·s auront proposé des actions d'amélioration réalistes (individuelles ou collectives) pour réduire le nombre de mariages d'enfants dans leur communauté.



Pour accompagner l'animation

Axe 1

RÉSUMÉ DES 3 SITUATIONS PRÉSENTÉES DANS L'EXTRAIT VIDÉO (17'30'')

Au centre de santé, Assitan prend en charge Aminata, une fille de 15 ans souffrant de fortes douleurs abdominales. Aminata avoue avoir été mariée de force à un homme qui l'oblige à avoir des relations sexuelles. Elle est enceinte, mais ne veut pas garder l'enfant. Elle supplie Assitan de l'aider, mais son mari vient la chercher et personne ne fait rien pour l'en empêcher. Quelques semaines plus tard, Aminata revient au centre et décède d'une hémorragie suite à une tentative d'avortement.

Parallèlement, à l'Association Caro, Magar conseille une mère dont la fille, encore mineure, refuse de se marier car elle souhaite poursuivre ses études. Au village, Magar sera également témoin du mariage d'une enfant, que la famille a choisi de donner comme épouse en raison de la pauvreté.

ÉTUDE DE CAS – EXEMPLES DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'EXTRAIT VIDÉO

- ▶ Que se passe-t-il dans l'extrait que nous venons de voir ? Quelles sont les différentes situations et les différents personnages ? Pouvez-vous décrire les évènements ? À quel problème sont confrontées Aminata et les deux jeunes filles de la vidéo ? Qu'en pensez-vous ?
 - **Réponse :** dans l'extrait, trois jeunes filles sont confrontées au mariage d'enfants.
- ▶ Selon vous, qu'est-ce qu'un mariage d'enfants ? À partir de quel âge peut-on parler de mariage d'enfant ?
 - **Réponse :** le mariage d'enfants comprend toute union légale ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de **moins de 18 ans**. Il intervient à un âge précoce et oblige les enfants à devenir des adultes avant d'être prêt·e·s. Des adolescentes doivent assumer des responsabilités de femmes et de mères. La plus souvent, il s'agit également de mariages forcés.
- ▶ En vous basant sur la vidéo, pouvez-vous citer les conséquences des mariages d'enfants sur la santé physique et mentale des filles et plus globalement sur leur vie ?
 - **Réponse :**
 - ▶ Les grossesses adolescentes et leurs conséquences : risques accrus de complications pendant la grossesse et l'accouchement, mortalité maternelle et néonatale, avortements clandestins,
 - ▶ La détresse/souffrance psychologique, l'isolement,
 - ▶ Les violences domestiques (dont les **violences sexuelles** de la part du mari),
 - ▶ L'interruption de la scolarité, et l'absence de perspectives d'avenir.

► Que dit Aminata juste avant de mourir ? Qu'en pensez-vous ?

● **Réponse :** Aminata dit : « Je ne voulais pas me marier... enfin... je suis libre... ». Cette dernière phrase témoigne de la souffrance psychologique d'Aminata. Elle a cherché du soutien, mais personne ne l'a aidée. Personne n'a pris en compte sa volonté et sa détresse. Elle a préféré mourir plutôt que d'être mère et épouse à 15 ans. → **Le mariage d'enfants prive les filles de leurs droits fondamentaux et de leur liberté.**

► D'après vous, de quoi Aminata est-elle morte ? Son décès aurait-il pu être évité ? Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour l'aider/la sauver ?

● **Réponse :** Aminata est morte d'une hémorragie suite à une tentative d'avortement clandestin. Elle était venue chercher de l'aide au centre de santé. Elle avait avoué avoir été mariée de force avant l'âge légal et subir des violences sexuelles. Par ailleurs, elle présentait une grossesse à très haut risque en raison de son jeune âge. Elle était aussi en situation de détresse psychologique. Les professionnel·le·s de santé (ou d'autres adultes de son entourage) auraient pu porter plainte auprès des autorités judiciaires. Elle aurait eu besoin d'un soutien psychologique. Par ailleurs son mari a refusé qu'elle se rende au centre de santé. Il aurait dû lui permettre d'avoir accès à des services de SSR* et à un suivi durant sa grossesse. → **Les adolescentes déjà mariées doivent être soutenues. Elles ont besoin de services de santé sexuelle et reproductive pour les aider à éviter des grossesses précoces et à espacer les naissances. Les futures mères doivent pouvoir bénéficier de soins appropriés au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la période post-partum. Si elles le souhaitent, il faut également les aider à reprendre des études, que ce soit dans le cursus officiel ou non.**

► Dans l'extrait vidéo (troisième situation), quelle est la principale raison évoquée pour justifier les mariages d'enfants ? Qu'en pensez-vous ?

● **Réponse :** la principale raison évoquée est la pauvreté. Dans la troisième situation, la mère explique que l'argent de la dot sera utilisé pour nourrir les autres enfants pendant quelques temps. → **en réalité, les mariages d'enfants enferment les filles et leurs familles dans le cercle vicieux de la pauvreté, qui se transmet alors de génération en génération. Les filles qui se marient jeunes sont plus susceptibles d'être pauvres et de rester pauvres.**

► Connaissez-vous d'autres raisons pouvant expliquer que les filles soient mariées si jeunes ? D'après-vous, pourquoi les parents choisissent-ils de marier leurs filles si tôt ? Ont-ils le choix ? Qu'en pensez-vous ?

● **Réponse :** les autres raisons souvent évoquées sont : pour préserver la virginité de la fille et la « protéger » des relations sexuelles pré-maritales ; parce que la fille est souvent considérée comme un poids pour la famille qui préfère investir dans l'éducation des garçons (le mariage est alors considéré comme une alternative à l'éducation) ; parce que les familles pensent ainsi assurer l'avenir de leurs filles ; parce que les familles pensent ne pas avoir d'autres choix ; ou encore parce que cette pratique est considérée comme une norme sociale.

* Santé Sexuelle et Reproductive

► Dans la deuxième situation, une mère doit de choisir entre : obliger sa fille à se marier ou la laisser poursuivre ses études. Quels sont les arguments utilisés en faveur des études et du recul de l'âge du mariage ? Qu'en pensez-vous ?

● **Réponse :** C'est une chance pour une fille de pouvoir faire des études car cela peut lui permettre d'être autonome et elle pourra même aider ses parents financièrement plus tard. → L'éducation secondaire offre en effet de meilleures perspectives d'emploi rémunéré, notamment pour les filles. De plus, la loi interdit et punit les mariages forcés.

Le rôle des parents

► Dans la deuxième situation, la mère de l'adolescente échange avec sa fille. Elle l'écoute et tient compte de ses souhaits. Qu'en pensez-vous ? Les filles ont-elles le droit d'exprimer leurs choix et de refuser un mariage ?

● **Élément de réponse :** selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, « le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ».

► Dans les différentes situations de l'extrait vidéo, en quoi pouvez-vous dire que les mères jouent (ou ne jouent pas) leur rôle, notamment pour protéger leur fille ? Que font-elles ? Qu'auraient-elles pu faire ?

● **Réponse :** la mère d'Aminata est peu présente et ne remet pas en question le mariage précoce de sa fille lors de son décès. Dans la deuxième situation, la mère communique avec sa fille, prend en compte ses souhaits et se renseigne. Dans la troisième situation, la mère ne semble pas prendre en compte les choix et l'avenir de sa fille. Elle ne la protège pas des risques associés aux mariages d'enfants. Peut-être parlera-t-elle au mari de sa fille...

► L'extrait vidéo ne montre que des « mères » et ne fait pas intervenir les hommes (pères, oncles, frères, etc.). Qu'en pensez-vous ? Quel est le rôle des hommes dans la prise de décision concernant les mariages d'enfants ? Quel pourrait-être leur rôle dans la prévention de cette pratique ?

● **Réponse :** L'implication des hommes et des garçons est déterminante pour lutter contre les mariages des enfants car dans de nombreuses communautés, ce sont eux qui détiennent le pouvoir et prennent les décisions. Il faut les aider à prendre conscience des avantages que représentent, pour des familles/communautés, le recul de l'âge du mariage et l'éducation des filles. Leur rôle et leur implication sont essentiels.

Axe 2

LIEN ENTRE LA SÉRIE (AILLEURS) ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S (ICI)

EXEMPLES DE QUESTIONS

- ▶ Dans votre vie, avez-vous rencontré des situations semblables à celles de la vidéo (ou connaissez vous des parents/jeunes filles qui ont vécu de telles situations) ? → exemples : mariages d'enfants ; jeunes filles qui refusent de se marier ou qui souhaitent poursuivre leurs études (ou qui ont poursuivi leurs études supérieures) ; grossesses d'adolescentes mariées ; filles mariées qui souhaitent reprendre leurs études, etc.
- ▶ Comment avez-vous réagi ? Qu'avez-vous fait ? Qu'est-ce qui vous a aidé (ou qui aurait pu vous aider) ?
- ▶ Souhaitez-vous que vos filles/nièces se marient le plus tôt possible ? Ou êtes-vous d'accord pour qu'elles poursuivent leurs études ? Pour quelles raisons ?
- ▶ En avez-vous déjà discuté avec vos filles/nièces ? Pourquoi ? Quelle a été leur réaction ? Que souhaitent-elles ? Pensez-vous qu'il est important que vos filles puissent donner leur avis et choisir librement ?
- ▶ Qu'en est-il des garçons : vos fils ou neveux ?
- ▶ Connaissez-vous des adolescentes mariées qui ont pu reprendre leurs études (même en étant mères) ? Qu'en pensez-vous ?
- ▶ Dans votre environnement, quelles sont les ressources disponibles pour que les adolescentes (mariées ou non) puissent accéder à des services de SSR/planification familiale, de suivi de la grossesse et de la période post-partum (infirmier·ère scolaire, centre de santé, association, etc.) ?
- ▶ Avez-vous déjà discuté/échangé sur la problématique des mariages d'enfants au sein de votre communauté ?





ABAQUE DE RÉGNIER – ÉCHANGER AUTOUR DES FAUSSES CROYANCES

Proposition d'affirmations :

- ▶ « *Le mariage des filles à un âge précoce est le meilleur moyen de les protéger et d'assurer leur avenir* »
 Le mariage d'enfants est parfois considéré comme une protection contre l'activité sexuelle pré-maritale et l'absence de perspectives économiques. En réalité, cette pratique expose les filles à davantage de risques : grossesses précoces (et leurs conséquences dramatiques), violences domestiques (violences sexuelles, physiques, psychologiques et émotionnelles) et infections sexuellement transmissibles (y compris le VIH¹² et le SIDA). En termes de perspectives d'avenir, le mariage d'enfants diminue également l'accès des filles à l'éducation et à l'emploi.
- ▶ Si l'on souhaite protéger les adolescent·e·s/jeunes de relations sexuelles précoces et à risques, il a été démontré que l'accès à une éducation complète à la sexualité (pour comprendre le corps, la puberté, la sexualité ; pour savoir refuser ou se protéger lors de rapports sexuels...) entraîne des rapports sexuels plus tardifs et plus responsables.
- ▶ « *Une fille peut être mariée dès qu'elle a eu ses premières menstruations* »
 L'arrivée des règles et la possibilité de tomber enceinte ne signifie pas que les jeunes filles peuvent commencer à avoir des rapports sexuels, ni qu'elles ont atteint leur plein développement physique et sont prêtes à se marier et à avoir un enfant. La grossesse avant l'âge de 18 ans s'accompagne de risques accrus de complications pour la santé et le bien-être de la jeune mère et de son enfant.
- ▶ « *Si une fille subit des rapports sexuels forcés dans le cadre de son mariage, elle est violée* »
 Il s'agit d'une violence sexuelle et plus spécifiquement d'un viol conjugal. Même dans le cadre du mariage, nul n'a le droit d'abuser du corps d'autrui.

¹² Le taux d'infection par le VIH parmi les filles mariées a tendance à être plus élevé que chez les adolescentes célibataires et sexuellement actives. Les jeunes filles sont souvent mariées à des hommes plus âgés qui ont déjà eu des rapports sexuels qui ont pu les exposer au VIH.

► « *Les mariages d'enfants représentent une aide économique viable pour la famille* »

La pauvreté est l'un des principaux facteurs encourageant les mariages d'enfants. Les difficultés économiques peuvent conduire les familles à marier leurs filles plus tôt car cela les soulage du poids financier que représente l'enfant. Cependant, en empêchant les filles de poursuivre leurs études, les mariages d'enfants limitent leur accès à des emplois convenables et piègent les familles dans le cycle de la pauvreté. Mettre fin à cette pratique permettrait d'améliorer l'éducation des filles et d'augmenter le revenu des femmes sur le marché du travail, revenus qu'elles pourraient réinvestir pour leur famille et leurs enfants.

► « *L'éducation des filles est aussi importante et utile que celle des garçons* »

Investir dans l'éducation des filles (notamment l'enseignement secondaire) et le développement de leur capital humain peut produire d'énormes gains économiques et sociaux pour les individus, leur famille et leur communauté. La scolarisation des filles permet d'augmenter considérablement leurs revenus, qu'elles peuvent ensuite réinvestir dans leur famille et leurs enfants. Mais l'éducation des filles a d'autres effets positifs tels que : la diminution du risque de VIH/SIDA et du taux mortalité infantile (un enfant né d'une mère qui sait lire a 50% de chances en plus de survivre après l'âge de 5 ans¹³) ou l'augmentation de la perspective d'éducation pour leurs enfants.

► « *Les femmes doivent pouvoir choisir leurs maris* »

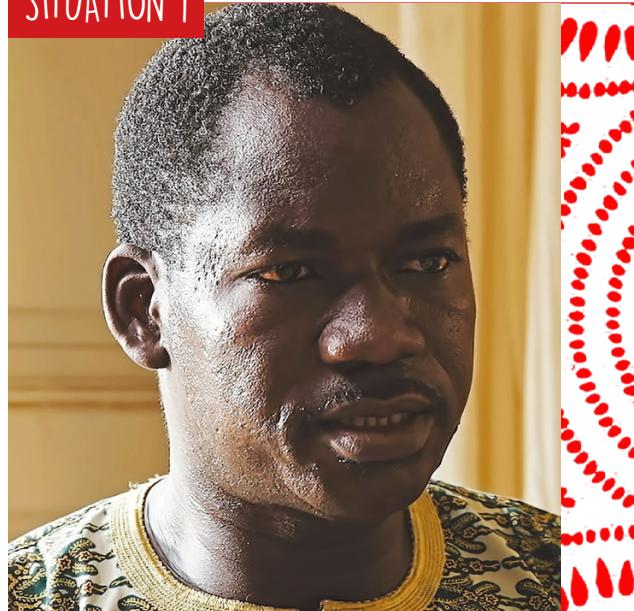
Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme (Art. 16), « le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ». Or les mariages d'enfants violent les droits fondamentaux des filles et notamment leur droit de choisir quand et avec qui elles se marient. Par ailleurs, peut-on attendre d'un·e adolescent·e qu'il·elle soit assez mature et comprenne ce qu'implique l'acceptation d'un·e partenaire pour la vie ?

¹³ UNESCO, *Education Counts: Towards the Millennium Development Goals* (Paris: UNESCO, 2010), consulté à <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001902/190214e.pdf>

Axe 3

CARTES SITUATIONS

SITUATION 1



« Ma fille a 15 ans et je lui ai trouvé un mari qui a une très bonne situation.

Depuis que je lui ai annoncé la nouvelle, elle ne fait que pleurer. Elle me dit que ce mariage va gâcher sa vie et me supplie de la laisser poursuivre ses études.

Elle m'a promis qu'elle travaillerait dur pour avoir un diplôme si je la laissais aller à l'école. »

Que dois-je faire ?

DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je me mets en colère et j'oblige ma fille à épouser cet homme. Elle n'a pas son mot à dire. Nous sommes pauvres et je ne peux pas me permettre d'envoyer tous mes enfants à l'école. De toute manière, la place des femmes est au foyer.

2 J'accepte de retarder le mariage et je demande au futur mari d'attendre que ma fille termine ses études. Elle peut continuer à aller à l'école. Cela lui permettra d'avoir un emploi et de gagner sa vie, et plus tard... elle pourra même nous aider financièrement !

3 Je comprends que ma fille ait d'autres projets, mais j'ai choisi cet homme pour la mettre à l'abri du besoin et pour que son avenir soit meilleur. Elle l'épousera quand même... mais je demanderai à son mari de la laisser poursuivre ses études...

4 Autre décision ?

CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Ma fille s'est mariée. Elle a quitté l'école et a eu son premier enfant à 16 ans. Il y a eu d'importantes complications au moment de l'accouchement et nous avons eu très peur. Aujourd'hui, elle est à nouveau enceinte. Elle ne sort plus de chez elle et ne sourit plus. Ai-je vraiment gâché sa vie ?

→ Ma fille a pu faire des études supérieures. Cela a été un peu difficile financièrement, mais aujourd'hui, elle est autonome et gagne bien sa vie. Elle dit qu'elle enverra ses filles à l'école. Souvent, elle nous donne un peu d'argent et me remercie de lui avoir fait confiance.

→ Au début, son mari a accepté qu'elle poursuive ses études, mais ensuite, elle est tombée enceinte et devait aussi s'occuper de la maison. C'était trop dur et elle a dû quitter l'école. Elle est triste et ne pourra pas réaliser ses projets...

SITUATION 2



« Notre fille vient d'avoir 14 ans et mon mari a décidé de la donner en mariage à l'un de ses amis.

Elle est terrorisée et refuse d'être mariée à cet homme qu'elle ne connaît pas.

Elle me demande de l'aider et de convaincre son père de renoncer à ce mariage. »

Que dois-je faire ?

DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je refuse de l'aider et je soutiens la décision de mon mari. Ici, c'est la tradition de se marier à cet âge et moi, je n'ai pas mon mot à dire.



2 Je vais parler à mon mari et je lui demande de retarder le mariage jusqu'à ses 18 ans. Je lui explique de notre fille est encore une enfant et que si on la marie, elle risque de tomber enceinte trop tôt, ce qui mettrait sa vie en danger. Elle est trop jeune pour se marier et avoir des enfants.



3 Je vais parler à mon mari et je lui demande d'annuler le mariage. Notre fille doit pouvoir continuer à s'instruire. Plus tard, elle pourra choisir un mari qu'elle aime et avec qui elle veut passer sa vie. J'ai moi-même souffert d'avoir été mariée à un homme que je n'aimais pas et j'ai dû quitter l'école trop tôt... je ne veux pas faire la même erreur !



4 Autre décision ?

CONSÉQUENCES POSSIBLES

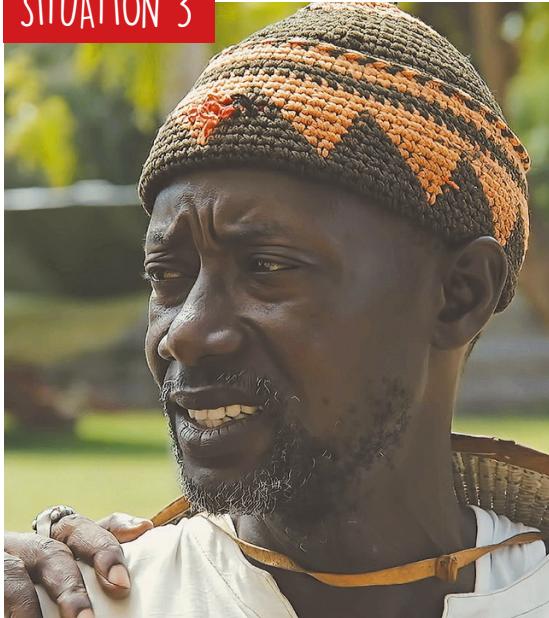
Notre fille a essayé de s'enfuir, mais mon mari l'a retrouvée et nous l'avons obligée à se marier. Elle est tombée enceinte rapidement. L'accouchement a été long et douloureux et notre fille a développé une fistule obstétricale*. Depuis, elle a été renvoyée par sa belle-famille et est mise à l'écart par la communauté. Je regrette aujourd'hui de ne pas l'avoir aidée.

Mon mari m'a écoutée et a demandé au futur époux de patienter jusqu'aux 18 ans de notre fille. Moi, je l'ai informée sur la sexualité et les risques de grossesse. Je suis fière d'avoir été capable de la protéger.

Notre fille a poursuivi ses études et est devenue autonome. Elle est mariée à un homme qu'elle a choisi et son avis est pris en compte dans le foyer. Elle a 2 filles qui sont scolarisées. Je suis heureuse d'avoir brisé le cercle des mariages d'enfants et de la pauvreté dans notre famille.

* La fistule est une communication anormale entre le vagin et la vessie et/ou le rectum. Elle est la conséquence d'un accouchement prolongé et difficile, sans intervention médicale rapide. Elle entraîne une perte permanente d'urines et/ou de selles et une forte odeur de matières fécales. Elle entraîne la mise à l'écart et la marginalisation de la victime.

SITUATION 3



« Ma fille a 16 ans. Elle n'est pas encore mariée et souhaite faire des études pour devenir infirmière.

Mon entourage insiste pour que je lui trouve un époux. Les gens disent que plus j'attends, plus elle sera difficile à marier, et qu'elle risque de tomber enceinte et de me déshonorer.

Moi je pense qu'il ne faut pas marier les enfants trop tôt. Mais comment faire face à la pression de la communauté ? »

Que dois-je faire ?

DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je ne renonce pas à mon opinion et je permets à ma fille de poursuivre ses études. Cela lui permettra de réaliser son projet, de bien gagner sa vie, mais aussi d'aider notre famille.



Ma fille est devenue infirmière. Elle nous aide financièrement et est aujourd'hui très respectée dans la communauté grâce son métier.

2 J'écoute les conseils de mes proches et je lui trouve un mari. Il faut respecter les traditions, même si elles sont contestables. Ce mariage lui apportera le respect de la communauté.



Ma fille a été mariée à 17 ans à un homme qu'elle n'avait pas choisi. Elle a eu 2 enfants, mais n'a pas réalisé son rêve. Elle n'est plus autorisée à sortir et je crois que son mari la maltraite. Je regrette de ne pas avoir su résister à la pression de mon entourage pour le bien-être de ma fille.

3 J'encourage ma fille à continuer ses études. Je vais aussi parler au chef du village pour sensibiliser les habitant·e·s aux conséquences néfastes des mariages d'enfants et aux avantages, pour les communautés, de soutenir la scolarisation des filles. Je propose de trouver des solutions pour que les filles puissent poursuivre leurs études, tout en les protégeant des grossesses. Il faut faire évoluer nos pratiques pour le bien-être de tou.te.s.



Plusieurs discussions ont été organisées avec la communauté autour des conséquences des mariages d'enfants. Les hommes et les femmes ont partagé leurs vécus et leurs points de vue. Cela n'a pas été facile, mais nous avons décidé que les filles du village ne seraient plus mariées avant 18 ans. Nous avons identifié des solutions pour leur permettre d'aller à l'école en toute sécurité et de mieux se protéger des grossesses. Nous avons également prévu d'en discuter avec d'autres villages

4 Autre décision ?

SITUATION 4



« L'été dernier, mon fils s'est marié avec une fille de 15 ans. Elle est venue vivre chez nous et est rapidement tombée enceinte.

En plus de sa grossesse, elle a beaucoup de travail à la maison et peine à tout gérer.

Elle ne sourit jamais et mon fils l'empêche de sortir.

Quel est mon rôle auprès d'elle ? »

Comment dois-je réagir ?

DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je l'accompagne au centre de santé pour qu'elle soit suivie pendant sa grossesse. Elle est très jeune et je sais qu'il y a des risques de complications. Elle pourra aussi recevoir des informations sur la planification familiale et les IST. Elle est maintenant sous ma protection !

2 Je lui explique comment s'organiser pour gérer les tâches domestiques. Elle aura d'autres grossesses et doit apprendre à travailler dur. Nous sommes toutes passées par là. Il faut qu'elle comprenne qu'elle n'est plus une enfant et que son rôle est de s'occuper de son foyer.

3 Je la conseille durant sa grossesse pour qu'elle se nourrisse correctement, et je la soulage de certaines tâches domestiques. Je veux que mes petits enfants naissent en bonne santé. Le moment venu, j'appellerai l'accoucheuse traditionnelle.

4 Autre décision ?

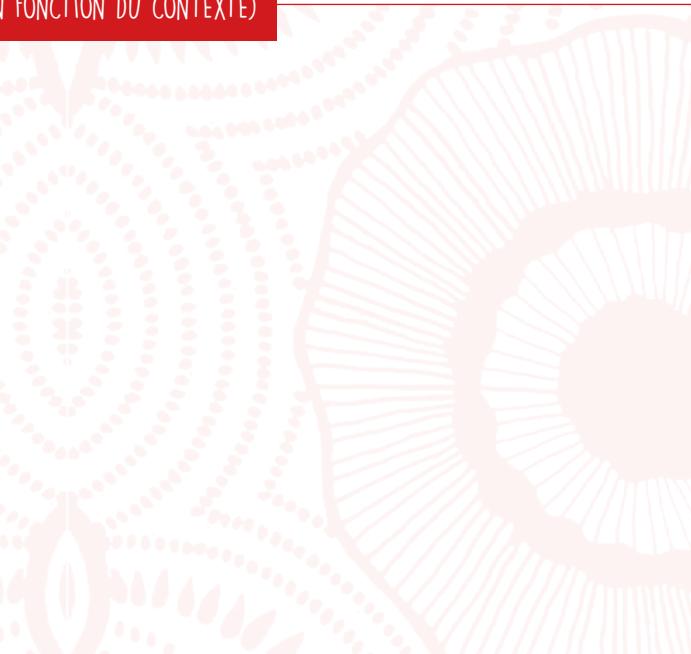
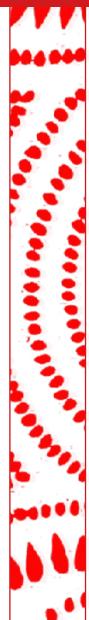
CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Ma belle-fille a accouché d'un garçon. Il est tout petit, mais en bonne santé. Je suis rassurée. Les sages-femmes nous ont expliqué qu'elle devait attendre 2 ans avant d'avoir un autre enfant. Les médecins lui ont prescrit une contraception et donné des conseils pour les soins du bébé. J'ai fait ce qu'il fallait pour le bien-être de ma famille.

→ Ma belle-fille a fait 2 fausses-couches. Au centre de santé, ils disent qu'elle doit attendre plusieurs années avant d'essayer d'avoir un autre enfant. Mais ce n'est pas possible pour nous. Mon fils va devoir chercher une autre femme si celle-ci ne peut pas avoir d'enfant.

→ Le début de la grossesse s'est bien passé, mais il y a eu des complications au moment de l'accouchement. L'accoucheuse n'a pas su détecter le problème à temps et le centre de santé était trop loin. Le bébé est décédé.

AUTRE SITUATION POSSIBLE (À CHOISIR/ADAPTER EN FONCTION DU CONTEXTE)



DÉCISIONS POSSIBLES

CONSÉQUENCES POSSIBLES

1



2



3



4

Synthèse & conclusion

Au-delà de l'atelier...

TOUR DE TABLE

- ▶ Quelle est l'idée principale/le point le plus important que vous retiendrez de cet atelier ?
- ▶ Pouvez-vous citer une action (individuelle ou collective) que vous pourriez/ souhaiteriez mettre en place pour :
 - Améliorer l'information des adultes (parents, belles-mères, oncles, etc.) sur les conséquences néfastes des mariages d'enfants et les avantages à soutenir la scolarisation des filles
 - Favoriser la scolarisation des filles (y compris pour les études secondaires et supérieures)
 - Prévenir les comportements sexuels à risques des adolescent·e·s et les protéger des grossesses
 - Accompagner et protéger les adolescentes déjà mariées (suivi des grossesses, planification familiale, reprise des études...)
- ▶ Suite à cet atelier, quel(s) message(s) souhaiteriez-vous transmettre aux autres parents concernant le mariage de leurs enfants ?
- ▶ Suite à cet atelier, quel(s) message(s) souhaiteriez-vous transmettre à vos enfants concernant leur mariage et leurs études ?

INDIVIDUELLEMENT

- ▶ Si vous le souhaitez, vous pouvez-également définir, pour vous-même, des objectifs de changement : « encourager ma/mes filles à étudier », « sensibiliser mon entourage à la problématique des mariages d'enfants », « attendre que ma fille se sente prête à se marier et la laisser choisir son mari », etc.

Évaluation de l'atelier

Le questionnaire suivant est à donner aux participant·e·s **avant et après** l'atelier afin d'évaluer l'évolution de leurs connaissances et de leur sentiment d'auto-efficacité.

La **version pdf** (sur la clé USB) intègre, sur un même document, les questionnaires à remplir avant et après l'atelier. Il peut donc être distribué en début de séance (utilisation de la partie 1), puis conservé par les participants jusqu'à l'issue de l'atelier pour l'évaluation finale (utilisation de la partie 2).

Il est important de préciser aux participants que **cette évaluation est anonyme** et qu'il est important de répondre sincèrement pour permettre d'évaluer la qualité de l'atelier → Ne pas hésiter à écrire que l'on ne sait pas ou que l'on ne se sent pas capable.

1. Quel est votre sexe ? Femme Homme
2. Assitez-vous à l'atelier en tant que :
 Parent Tante/Oncle Belle-mère/Beau-père Tutrice/Tuteur Autre :.....
3. Où habitez-vous (nom de la ville ou du village) ?
4. Suivez-vous la série télévisée **C'est la vie !** ? Oui Non
5. Si oui, avez-vous vu : La saison 1 La saison 2 Les 2 saisons
6. À partir de quel âge /quel moment, peut-on marier nos enfants ?
.....
.....
7. D'après-vous, est-ce qu'il y a des risques, pour une jeune fille, à être mariée trop jeune ?
 Oui Non
Si oui, pourquoi ?
8. D'après-vous, faut-il permettre aux filles de poursuivre leurs études ?
 Oui Non
Si oui, pourquoi ?
9. Lisez attentivement les phrases ci-dessous, puis indiquez votre degré de confiance à accomplir ces actions en entourant le chiffre correspondant.
 - 0 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je n'y arriverai pas ».
 - 5 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je réussirai ».
Entourez le chiffre correspondant à votre réponse :
 - a. Je suis capable de protéger ma fille d'un mariage précoce 0 1 2 3 4 5
 - b. Je suis capable de soutenir/encourager la scolarisation de ma fille (enseignement secondaire / études supérieures) 0 1 2 3 4 5
 - c. Je suis capable d'aider mon enfant (adolescent·e/jeune) à se protéger contre une grossesse 0 1 2 3 4 5
 - d. Je suis capable d'informer/sensibiliser les autres membres de la communauté aux conséquences des mariages d'enfants 0 1 2 3 4 5

À RETENIR !

- ▶ Le mariage d'enfants correspond à toute union légale ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans.
- ▶ Le mariage d'enfants constitue une violation des droits humains fondamentaux et une violence liée au genre.

Conséquences des mariages d'enfants

- ▶ Les mariages d'enfants menacent la vie, le bien-être et la santé physique, mentale et sociale des filles.
- ▶ Les mariages d'enfants sont l'une des principales causes des grossesses chez les adolescentes.
- ▶ Or les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont la principale cause de décès chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- ▶ L'apparition des premières règles et la possibilité de tomber enceinte ne signifie pas que les jeunes filles soient prêtes physiquement et psychologiquement à se marier et à avoir un enfant.
- ▶ Les mariages d'enfants exposent davantage les filles aux infections sexuellement transmissibles (dont le VIH/SIDA)
- ▶ Les mariages d'enfants exposent davantage les filles aux violences domestiques (violences sexuelles, physiques, psychologiques et émotionnelles)
- ▶ Les adolescentes mariées sont souvent obligées d'abandonner leur scolarité afin de se consacrer aux tâches domestiques, et sont donc privées de leur droit à l'éducation.
- ▶ Ainsi, les mariages d'enfants diminuent les perspectives d'emploi des filles et augmentent leur vulnérabilité à la pauvreté, à l'exclusion et à la dépendance.
- ▶ Les mariages d'enfants enferment les filles et leurs familles dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Agir contre les mariages d'enfants

- ▶ L'amélioration de l'éducation des filles est l'un des facteurs principaux permettant de reculer l'âge du mariage et donc de diminuer le nombre de mariages d'enfants.
- ▶ Il est indispensable de considérer que l'éducation des filles est aussi importante que celle des garçons.
- ▶ Mettre fin aux mariages d'enfants permettrait d'augmenter le revenu des femmes sur le marché du travail, et le bien-être des ménages.
- ▶ Les causes des mariages d'enfants sont multiples, mais c'est au niveau de la famille que se prennent les décisions d'obliger un enfant à se marier ou à contracter une union.
- ▶ Les parents jouent un rôle central et déterminant pour l'avenir de leurs filles adolescentes.



